



OBJET AFFECTATION BUDGETAIRE DU RESULTAT DE 2014

Réf. 2015 -44 - feuillet 1/2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 mars 2015
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Agnès BRUNOT, Viviane JEANTET, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Jean-Philippe TAVARES, Yoan MAZZA, Bénédicte VIVIAN, T

Représenté : François FOSSOUX (pouvoir à Chantal MACQUET)

Absentes: Christelle COMBET, Laurence NIQUET

Secrétaire de séance : Bénédicte VIVIAN

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 13

M Daniel AUDIBERT, rapporteur expose :

Vu le Compte administratif de l'exercice 2014 faisant apparaître un résultat de fonctionnement du Budget principal excédentaire de **148 016,82 euros**

Après avoir entendu l'exposé de M Daniel AUDIBERT

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'AFFECTER 110 000,00 euros en recette de la section d'Investissement du Budget Principal 2015 et le solde, soit **38 016.82 euros** à la section de Fonctionnement du Budget Principal 2015, à la ligne budgétaire 002

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers



OBJET AFFECTATION BUDGETAIRE DU RESULTAT DE 2014

Réf. 2015 -44 - feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 mars 2015
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Thierry DUFOUR		
Agnès BRUNOT		
Christelle COMBET		
Viviane JEANTET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 26 mars 2015

Date d'affichage : 01/04/2015

A Nonglard le 31 mars 2015

Fait et délibéré le 31 mars 2015

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 01/04/2015